

Image not found or type unknown



## Impôts locaux non réglés de 2008 le huissier à t'il le droit de s

Par **GYSSELS**, le **21/02/2010** à **11:00**

Bonjour,

Je viens de recevoir de la part des impôts le 19/02/2010 une lettre simple m'informant que n'ayant pas réglé mes impôts locaux de 2008 il m'envoi un huissier pour saisir mes meubles ...Cette procédure est elle normale ?

Puis-je demander un échéancier pour régler cette dette ?

Dans l'attente de votre réponse

sincères remerciements

gyssels@sfr.fr